

Évolutions 13.10

ISAPAYE 2022 V2

SOMMAIRE

1. ÉVOLUTIONS LIÉES AUX ÉDITIONS	3
1.1 Modification de l'état FISCAL_DSN	3
1.1.1 Pourquoi éditer l'état <i>FISCAL_DSN.ISA</i> ?	3
1.1.2 Que doit faire l'utilisateur pour éditer le nouvel état <i>FISCAL_DSN.ISA</i> ?	3
1.1.3 Quelles modifications sont apportées à l'état <i>FISCAL_DSN</i> ?	3
1.2 Modification du bulletin clarifié	3
1.3 Correction de l'édition DSN – Détail des bordereaux de cotisations	4

1. ÉVOLUTIONS LIÉES AUX ÉDITIONS

1.1 Modification de l'état FISCAL_DSN

1.1.1 Pourquoi éditer l'état FISCAL_DSN.ISA ?



L'état **FISCAL_DSN.ISA : Déclaration fiscale du salarié** permet aux salariés de contrôler/modifier leur déclaration fiscale 2022 permettant de déclarer les revenus versés en 2021

Cet état détaille le montant annuel du net imposable, des heures supplémentaires et complémentaires exonérées, de l'épargne retraite et du montant du prélèvement à la source retenu au salarié.

Le montant des heures supplémentaires et/ou complémentaires exonérées doit être identique à celui pris en compte dans la rémunération nette fiscale.

Il doit être égale au **montant des heures supplémentaires et/ou complémentaires exonérées déduit de la CSG/CRDS non déductible sur heures supplémentaires.**

1.1.2 Que doit faire l'utilisateur pour éditer le nouvel état FISCAL_DSN.ISA ?



ÉTAPE 1 : aller en **Editions/Salarié/Etats du salarié**

ÉTAPE 2 : rechercher dans la liste **FISCAL_DSN.ISA**

ÉTAPE 3 : choisir la période en haut à droite

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Aperçu", "Imprimer" ou "Créer PDF" selon le besoin

1.1.3 Quelles modifications sont apportées à l'état FISCAL_DSN ?

- ✓ Modification du montant "épargne retraite" : ajout des montants des retraites supplémentaires non cadre du régime agricole, des P.E.R.O. et Article 83 T2 unifiée. (Modification Champ calcul **EPARGNE_RETRAITE_BS**)
- ✓ Modification du montant des heures supplémentaires et/ou complémentaires exonérées : déduction de la CSG/CRDS sur heures supplémentaires. (Modification du Champ calcul **EXO_HS** et **MONTANT_HSUP_NET**)
- ✓ Création d'une donnée calculée en tout type de paramétrage au 01/12/2021 : **BSC_CAL03.ISA – CALCUL CSG/CRDS SUR HSUP/HCOMP – CALCUL au 01/12/2021**
- ✓ Création d'une donnée calculée et modifiable pour imposer un autre calcul en tout type de paramétrage au 01/12/2021 **BSC_CAL03B.ISA – CALCUL CSG/CRDS SUR HSUP/HCOMP – AUTRE CALCUL au 01/12/2021**
- ✓ Modification de la donnée **MBS_CALC.ISA au 01/12/2021**

1.2 Modification du bulletin clarifié



Une modification est apportée sur le **BULL_CLAR.ISA** et le **BULL_CLAR2.ISA**.

Le calcul des heures supplémentaires nettes doit être identiques à celui pris en compte en RNF et en déclaration fiscale salariale soit :

Montant des heures supplémentaires défiscalisées

- CSG Non Déductibles sur ces heures supplémentaires
- CRDS Non Déductibles sur ces heures supplémentaires.

Aucune manipulation nécessaire pour cette modification.

1.3 Correction de l'édition DSN – Détail des bordereaux de cotisations

L'édition "**DSN – Détail des bordereaux de cotisations**" a été modifiée afin que les bordereaux de cotisations des différents organismes apparaissent, même si le montant des cotisations est égal à 0.

Cette édition est disponible dans la DSN mensuelle en cliquant sur le bouton "**Envoyer/Editer**".

Aucune manipulation nécessaire pour cette modification.

Cette documentation correspond à la version 13.10. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.